

Pandémie ou pas, le Comité des relations du travail est toujours là!

Le 13 mars dernier, nous apprenions, en même temps que vous, que le gouvernement nous mettait en confinement. Une quarantaine de deux semaines, nous disait-on. Sur le pied d'alerte, l'équipe syndicale a tout mis en place pour maintenir une veille d'urgence durant cette quatorzaine.

Voilà plus d'un mois à présent que nous avons quitté nos bureaux, mais le télétravail, la réorganisation, l'adaptation, comme vous, ça nous connaît. Ainsi, ces dernières semaines, nous avons tenu à réactiver tous les services et suivis auprès de nos membres, ce que nous faisons depuis, et ce, tous les jours de la semaine.

Non seulement nous répondons à vos courriels, mais nous assurons également la transition de nombreux dossiers, en collaboration avec le vice-rectorat aux ressources humaines, en lien avec l'implantation de la nouvelle convention collective. Les travaux des comités paritaires concernent :

- mise à jour des PECC ;
- aide pédagogique;
- évaluation des ratios (Lettre d'entente n° 9);
- révision des lettres d'entente en musique et en médecine dentaire;
- assurances pour les chargées et chargés de cours à forfait;
- mise en œuvre de la nouvelle attribution sessionnelle;
- entente sur les cours particuliers, en lien avec les lettres d'entente :
 - — cours en co-enseignement et cours subdivisés (Annexe R);
 - — cours en continuité

Nous travaillons également à des chantiers de plus longue haleine, qui ont pour objectifs de faire respecter les lois et vos droits, donc d'améliorer vos conditions de travail, et cela en contrant:

- le harcèlement psychologique et les violences sexuelles en milieu de travail;
- la surcharge de travail et l'épuisement professionnel.

Nous continuons aussi de mener à bien les activités régulières du Comité des relations du travail en contexte de COVID-19, et, au besoin, de les adapter à la situation présente :

- application de la Lettre d'entente COVID-19 pour la session d'hiver 2020;
- poursuite des activités régulières à distance :
 - réponses aux membres;
 - vérifications (listes, attributions, contrats, etc.);
 - rencontres avec le vice-rectorat aux ressources humaines en Comité paritaire de griefs (CPG);

- accompagnement de membres, si nécessaire, et autorisé en vertu des mesures de santé publique gouvernementales;
- préparation aux nouvelles modalités d'attribution des cours avec la conception d'un tutoriel de formation et l'organisation d'une tournée du campus, au besoin virtuelle, pour informer nos membres;
- réponse aux messages reçus à l'adresse CRT;
- vérification des contrats et charges de travail des chargés et chargées d'enseignement;
- rencontre avec le vice-rectorat et les unités concernées au sujet des courriels-encan ;
- vérification des adhésions syndicales;
- suivi des demandes de perfectionnement;
- rencontres, discussions et adaptation aux affaires nouvelles ou aux cas imprévisibles;
- Négociation d'une seconde lettre d'entente COVID-19 pour la session d'été 2020.

En somme, le télétravail, nous aussi on est dedans. De vous lire, de savoir comment cela se passe de votre côté, de répondre à vos questions et préoccupations demeure notre mission première. N'hésitez donc jamais à nous écrire à l'adresse crt@sccul.ulaval.ca.

Le comité des relations du travail

Élisabeth Cyr
Louis Émond
Louis Lefrançois
Sylvain Marois